Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 035-213502453-20260518-2026_069-DE

VILLE DE ROMILLÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Réunion du Conseil Municipal
du Lundi 18 Mai 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	27

Vote	
A l'unanimité	
Pour	: 27
Contre	: 0
Abstention	: 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Ille-et-Vilaine
Le : **27/05/2026**

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 12/05/2026.
L'an 2026, le 18 Mai à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de Romillé s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur GUINARD Arnaud, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 12/05/2026.

Présent(e)s : M. GUINARD Arnaud ; Mme GOGUET Pascale, M. DE OLIVEIRA Manuel, Mme COTTO Rozenn, M. EPAILLARD Ludovic, Mme MESMIN Roseline, M. GRASBON Frédéric (adjoints) ; M. CHILOU Hervé, Mme DANDO Géraldine, M. ROLLAND Thierry, M. PERROCHEAU Jean-Christian (conseillers délégués) ; M. LEMÉTAYER Armel, Mme ROUSSIN Christine, Mme CLÉMENT Valérie, Mme LE BIHAN - RAVARY Anne, Mme BAREL Aude, M. TALLENDIER Louis, Mme LE DEUN Solen, Mme DESCAMPS Catherine, M. BEUCHET Laurent, Mme ETIENNE Valérie, M. Philippe BARDEL, M. EL YAZIDI Mohamed

Absent(s) ayant donné procuration : Mme GUIHARD Lydie à Mme COTTO Rozenn, M. HARDÉ Vincent à Mme BAREL Aude, Mme JAMES Anaïs à Mme DANDO Géraldine, M. LE VAILLANT Erwan à Mme GOGUET Pascale

Secrétaire de séance : M. GRASBON Frédéric

DÉLIBÉRATION 2026 -069 — Avenant à la convention relative au dispositif " SORTIR ! " pour 2026

Rapporteur : Mme Rozenn COTTO, Adjointe déléguée à la santé, à la solidarité et aux séniors

Depuis 2020, la Commune, en lien avec l'Association pour la Promotion de l'Action et de l'Animation Sociale (l'APRAS) et Rennes Métropole expérimente le dispositif Sortir ! au bénéfice des habitants de son territoire.
Pour mémoire, « Sortir ! » est un outil déployé à l'échelle de Rennes Métropole, qui permet aux personnes aux ressources modestes d'accéder à prix réduit à des activités de loisirs, culturelles ou sportives, organisées dans la Métropole.
Le bilan des dernières années a montré l'intérêt de ce dispositif pour les romilléens : c'est pourquoi, il est proposé de poursuivre l'expérimentation en cours sur 2026.
Il est rappelé que le financement de Sortir ! est assuré par une contribution de la commune adhérente, à hauteur de 80 %, et de Rennes Métropole pour les 20 % restant. Au regard de l'utilisation effective du dispositif ces dernières années, le montant estimé de contribution de la Commune de Romillé pour l'année 2026 est de 2 000 €, et celle de Rennes Métropole de 500 €.
La conclusion d'un avenant à la convention de partenariat conclue avec l'APRAS et avec Rennes Métropole concernant ce dispositif est nécessaire pour formaliser l'engagement de la Commune sur l'année 2026.

Vu la délibération n° 2020-119 relative à l'adhésion de Romillé au dispositif « Sortir ! » ;

Vu la délibération n° 2025-045 décidant de reconduire le dispositif « Sortir ! » à Romillé jusqu'à fin 2025 ;

Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 035-213502453-20260518-2026_069-DE

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Valider les termes de l'avenant à la convention relatif à la poursuite du dispositif « Sortir ! » à Romillé pour 2026.

- Autoriser M. le Maire à signer ledit avenant à la convention signé fin 2020 à ce sujet avec Rennes Métropole et l'APRAS et tout document se rapportant à la présente décision.

NOMBRE DE VOIX EXPRIMÉES	**:**	**27**
NOMBRE DE VOIX POUR	**:**	**27**
NOMBRE DE VOIX CONTRE	**:**	**0**
ABSTENTION(S)	**:**	**0**

Pour extrait conforme :
Le Maire
Arnaud GUINARD

